

Règlement du Jeu-concours– 3 Suisses

Huissier

Ce règlement est déposé à l'étude de Maître Sandrine MANCEAU, Huissier de Justice, demeurant 130 rue St Charles, 75015 Paris.

Société organisatrice

Inter Edi

10, boulevard des Frères Voisin, 92792 Issy les Moulineaux Cedex 9

Jeu-concours « 3 Suisses » sur <http://www.cosmopolitan.fr/>

Article 1

La société **Inter Edi** - 10, boulevard des Frères Voisin - 92130 ISSY LES MOULINEAUX organise, **du 1^{er} septembre 2014 au 31 octobre 2014 inclus pour le premier temps fort puis du 1er février 2015 au 3 avril 2015 inclus pour le second temps fort**, un jeu-concours gratuit sans obligation d'achat, appelé « 3 Suisses » diffusé sur le site du groupe Marie Claire : <http://www.cosmopolitan.fr/>
Cette opération se déroulera **sur 8 sessions selon 2 temps forts**.

Article 2

La participation à ce jeu-concours est exclusivement réservée aux personnes physiques majeures résidant sur le territoire de la France métropolitaine (Corse et Monaco compris) disposant d'un accès à Internet et d'une adresse électronique (E-mail). Sont exclus du jeu-concours le personnel des sociétés co-organisatrices et les personnes ayant participé à l'élaboration directe ou indirecte du jeu-concours de même que leurs familles, ascendants et descendants en ligne directe. Seules les participations par voie d'Internet seront validées.

Article 3

Ce jeu-concours est gratuit, sans obligation d'abonnement et sans obligation d'achat. Il est accessible exclusivement sur réseau Internet. Le jeu-concours sera accessible depuis le site <http://www.cosmopolitan.fr/>. Il est basé sur le principe d'une **sélection de look**.

Le **Jeu-concours** sur le **premier temps fort débute le 1^{er} septembre 2014** sur <http://www.cosmopolitan.fr/> à 0h00 et prend fin le **31 Octobre 2014 à 23h59 inclus**, date et heure de connexion de France Métropolitaine faisant foi.

Le **deuxième temps fort débute le 1^{er} Février 2015** sur <http://www.cosmopolitan.fr/> à 0h00 et prend fin le **3 Avril 2015 à 23h59 inclus**, date et heure de connexion de France Métropolitaine faisant foi.

Article 4

Une fois connecté sur la page web dudit jeu-concours, le participant **sélectionne son look** puis s'enregistre en remplissant la « page formulaire d'inscription » sur le site du jeu-concours puis valide

ensuite son formulaire à l'adresse Internet du site, obligatoirement avant la fin des **8 sessions du jeu-concours** :

1^{er} TEMPS FORT

-**Du 1^{er} au 14 Septembre 2014** : inscription **du 1^{er} au 14 septembre 2014** à 23h59 inclus, date et heure de connexion de France Métropolitaine faisant foi

-**Du 15 au 30 Septembre 2014** : inscription **du 15 au 30 septembre 2014** à 23h59 inclus, date et heure de connexion de France Métropolitaine faisant foi

-**Du 1^{er} au 14 Octobre 2014** : inscription **du 1^{er} au 14 octobre 2014** à 23h59 inclus, date et heure de connexion de France Métropolitaine faisant foi

-**Du 15 au 31 Octobre 2014**: inscription **du 15 au 31 octobre 2014** à 23h59 inclus, date et heure de connexion de France Métropolitaine faisant foi

2^{ème} TEMPS FORT

-**Du 1^{er} au 14 Février 2015** : inscription **du 1^{er} au 14 février 2015** à 23h59 inclus, date et heure de connexion de France Métropolitaine faisant foi

-**Du 15 au 28 Février 2015** : inscription **du 15 au 28 février 2015** à 23h59 inclus, date et heure de connexion de France Métropolitaine faisant foi

-**Du 1^{er} au 14 Mars 2015** : inscription **du 1^{er} au 14 mars 2015** à 23h59 inclus, date et heure de connexion de France Métropolitaine faisant foi

-**Du 15 Mars au 3 Avril 2015** : inscription **du 15 mars au 3 avril 2015** à 23h59 inclus, date et heure de connexion de France Métropolitaine faisant foi

Il est rappelé que le participant doit obligatoirement saisir tous les champs du formulaire d'inscription. Tout formulaire incomplet ou contenant des indications d'identité ou adresse fausses, erronées, inexactes entraînera la nullité de la participation.

Une seule participation par jour par personne et par foyer est prise en compte (même nom, prénom, même adresse postale) pour toute la durée de l'opération.

Article 5

Les 10 gagnants par session, soit 80 gagnants pour l'ensemble de cette opération, seront déterminés de la manière suivante :

- **Sélection de la rédaction Cosmopolitan.fr des 3 meilleurs looks** composés selon les critères suivants : harmonie des couleurs, des tenues et des accessoires
- **Tirage au sort des 7 autres gagnants** dans les 15 jours qui suivent la clôture de chaque session du jeu-concours, par la société organisatrice, parmi l'ensemble des participants dûment inscrits sur le site concerné lors de la session concernée, exception faite des 3 gagnants désignés par le jury.

A noter que les gagnants ne peuvent gagner qu'une seule fois sur toute la durée du jeu-concours (Même nom, adresse postale et adresse IP)

Lots mis en jeu :

Pour chaque session, **10 gagnants remporteront :**

1^{er} prix : 500 € de bons d'achat

2^{ème} prix : 250 € de bons d'achat

3^{ème} prix : 100 € de bons d'achat

Puis 50 € de bons d'achat pour les 7 gagnants suivants

Ces bons d'achat sont valables sur le site 3suisses.fr.

Soit une valeur globale pour les 80 gagnants des 8 sessions de **9600 €**

Les lots seront envoyés par voie postale par la société organisatrice dans un délai de 3 semaines environ à compter de la date à laquelle le gagnant est informé de son gain par mail. Les frais d'expédition seront supportés par la société organisatrice.

A noter que le lot ne pourrait aucunement être transformé en remboursement numéraire.

Article 6

La société organisatrice ne saurait encourir aucune responsabilité du fait de l'organisation de ce jeu-concours et notamment si en cas de force majeure ou d'événements indépendants de leur volonté (par exemple, si le jeu-concours ne pouvait se dérouler convenablement du fait d'un virus, d'un bug, d'une intervention d'un tiers non autorisé, d'une fraude, de problèmes techniques et/ou postaux), elle était amenée à annuler le présent jeu-concours, à l'écourter, le proroger, le reporter. Toutefois, toute modification fera l'objet d'un avenant qui sera déposé chez Maître Sandrine MANCEAU, Huissier de Justice dépositaire du règlement, mis en ligne sur le site et envoyé gratuitement à toute personne ayant fait une demande de règlement par écrit au Groupe **Marie Claire Cosmopolitan.fr**, Jeu-concours « **3 Suisses** », 10, boulevard des Frères Voisin - 92130 ISSY LES MOULINEAUX

La société organisatrice ne saurait être tenue pour responsable en cas d'avaries occasionnées par France Telecom ou un autre opérateur lors de la connexion.

Article 7

Toute tentative par un participant ou par toute personne, d'endommager volontairement un site web constitue une atteinte à la réglementation civile et pénale et la société organisatrice se réserve le droit de poursuivre tous agissements de cette nature.

Article 8

Toute participation à ce jeu-concours implique l'acceptation pure et simple et sans réserve du présent règlement, la renonciation à tout recours concernant les conditions d'organisation et le déroulement du jeu-concours, ses résultats et l'attribution des prix. Le présent règlement est déposé chez **Maître Sandrine MANCEAU**, Huissier de Justice, demeurant 130 rue St Charles, 75015 Paris. Le règlement est consultable dans son intégralité sur le site <http://www.cosmopolitan.fr/>

Une copie du règlement ainsi que la liste des gagnants peut être obtenue à titre gratuit, par courrier uniquement, à l'adresse suivante: **Groupe Marie Claire Cosmopolitan.fr**, Jeu-concours « **3 Suisses** » 10, boulevard des Frères Voisin - 92130 ISSY LES MOULINEAUX. Le remboursement des frais engagés pour la demande écrite du règlement de jeu-concours s'effectuera par timbre, sur la base du tarif lent en vigueur, sur demande. Un seul remboursement par foyer (même nom, même adresse) sera effectué.

Article 9

Les participants par Internet (à l'exclusion des connexions par câble, ADSL ou tout autre accès haut débit à Internet) ayant joué depuis le territoire français (métropole et Départements d'Outre-Mer) pourront, s'ils le souhaitent, se faire rembourser la somme qu'ils auront dépensé pour jouer (forfaitairement 0,25 euro), ainsi que le timbre de leur demande de remboursement sur demande conjointe (timbre tarif vitesse lente sur la base d'un poids total de 20 grammes) et sur justificatif.

Toute demande de remboursement devra être faite, au plus tard 60 jours après la participation, par écrit à : **Groupe Marie Claire Cosmopolitan.fr**, « **3 Suisses** » 10, boulevard des Frères Voisin - 92130 ISSY LES MOULINEAUX.

Le participant y indiquera clairement et impérativement la mention Jeu-concours « **3 Suisses** » ses nom, prénom et adresse complète ainsi que :

- La date et l'heure de participation ;
- L'adresse e-mail indiquée lors de la participation ;
- Une copie de la facture de l'opérateur téléphonique et/ou fournisseur d'accès Internet détaillant la connexion concernée (à l'exclusion des connexions par câble, ADSL ou tout autre accès haut débit à Internet).

Ne seront pas prises en compte les demandes de remboursement :

- Postées plus de 60 jours après la date de participation au jeu-concours;
- Ne correspondant à aucune inscription de coordonnées sur les fichiers informatiques ;
- Faites pour un participant par une autre personne ;
- Incomplètes (coordonnées incomplètes, absence du nom du jeu-concours; absence de la date de participation, absence de la date et de l'heure de participation, de l'adresse e-mail, et de la copie de la facture détaillant la connexion concernée).

Article 10

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent jeu-concours sont traitées conformément à la loi n° 20046801 du 6 août 2004, dite « informatique et liberté ». Les participants sont informés que les données nominatives les concernant enregistrées dans le cadre du jeu-concours sont nécessaires à la prise en compte de leur participation. Tous les participants au jeu-concours disposent en application de l'article 27 de cette loi d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des données les concernant.

Par les présentes les participants sont informés que ces données nominatives pourront faire l'objet d'une transmission éventuelle aux partenaires commerciaux des sociétés co-organisatrices avec demande d'accord exprès préalable et par écrit du Groupe Marie Claire.

Toute demande d'accès, de rectification ou d'opposition doit être adressée par écrit au Groupe **Marie Claire Cosmopolitan.fr**, Jeu-concours « **3 Suisses** », 10, boulevard des Frères Voisin - 92130 ISSY LES MOULINEAUX et doit être accompagné d'une copie de pièce d'identité.

Article 11

DECLARATION CNIL : Conformément à la loi du 17 mars 2014, dite Loi "Hamon", la société organisatrice a fait une déclaration simplifiée auprès de la CNIL, enregistrée sous le numéro **1761343**. Certaines données sont mises à la disposition du public en application de l'article 31 de la loi du 6 janvier 1978 modifiée.